

On s'abonne à Lyon, chez:  
THÉODORE PITRAT, Libraire,  
rue du Pérat;  
V. BARREAU, rue S. t Dominique;  
LUSY, Libraire, rue Lafont, n<sup>o</sup> 20;  
Et chez tous les Directeurs de  
Poste.



# Echo de L'Univers,

## Journal

De Littérature, Sciences et Arts, et de Commerce;

Par une Société de Gens de lettres.

L'Écho de l'Univers paraît :  
Les Mardi, Vendredi et Di-  
manche,

PRIX;  
Trois Mois, 7 fr.  
Six Mois, 13  
Un An, 24  
1 fr. de plus, par trimestre  
pour l'Étranger.

La Vérité a besoin d'Echo.

LYON, 7 MARS 1826.

M. Gensoul, chirurgien - major de l'Hôtel-Dieu, a fait, dimanche dernier, dans cet hôpital, une opération des plus importantes. c'est l'amputation de la moitié entière de la mâchoire inférieure, qui était le siège d'une tumeur carcinomateuse. Cette opération, qui était des plus difficiles et qui n'a encore été tentée par aucun chirurgien, a été exécutée avec une grande habileté et un succès complet. Nous regrettons de ne pouvoir donner ici de plus amples détails sur un fait de chirurgie qui sera assurément conservé dans les fastes de l'art, et qui suffirait seul pour placer M. Gensoul au rang des Pouteau et des M. A. Petit.

— Le commerce réclamait, depuis long-tems, l'exécution de la promesse qui lui avait été faite d'établir un bureau supplémentaire d'affranchissement et de distribution de lettres, pour le quartier des Terreaux. Le local, qui était l'objet de la difficulté, est enfin désigné. Le bureau va être placé, rue Luizerne, dans l'ancien emplacement du dépôt des pompes. Les réparations nécessaires sont presque achevées.

— La diligence de St-Etienne a versé la semaine dernière près de Bellevue. Quelques voyageurs ont reçu des contusions assez graves. Les journaux donnent pour cause à cet accident le mauvais état de cette route. Nous sommes d'avis d'y assigner une cause dont la gravité nous frappe tous les jours. Nous voulons parler de la négligence qu'on

apporte à faire exécuter les réglemens sur la police du roulage et des messageries. Ces dernières servent à la fois de voiture et de fourgons. Le poids des marchandises qu'on y entasse rend faciles les événemens de ce genre, et pour peu que cet abus s'enracine, il faudra faire son testament avant de monter en voiture.

### AU RÉDACTEUR.

Lyon, le 5 mars 1826.

Monsieur,

Vous avez été tout-à-fait mal informé, au sujet de la louve du jardin de la préfecture, dont vous faites mention dans votre feuille d'aujourd'hui. Cet animal, extrêmement doux et privé, n'a jamais donné lieu au plus léger accident.

Il avait été décidé que, devant atteindre au mois de mars l'âge d'un an, il serait tué à cette époque, qui est celle où les femelles peuvent devenir dangereuses. Trois chiens, dont deux de la plus petite espèce, étaient les compagnons habituels de cette louve, qui les affectionnait extrêmement. Les naturalistes regrettent que les observations auxquelles donnait lieu chaque jour cet animal, qui paraissait entièrement dépouillé du naturel sauvage et féroce qui appartient à son espèce, n'aient pas été continuées plus long-tems. On a remarqué que l'un des jeunes chiens est revenu plusieurs jours de suite, appeler par ses aboiemens sa compagne de jeux.

Agréé, etc.

FERROUSSAT, Commissaire de police.

Note du Rédacteur : Notre impartialité nous a imposé le devoir d'insérer textuellement la lettre ci-dessus. Elle ne détruit pas le fait principal que nous avons annoncé. Une louve appartenant à M. le Préfet a été tuée, ainsi que

nous l'avons dit. Si on voulait se livrer à des expériences sur cet animal, on pouvait l'enfermer, et alors il cessait d'être dangereux. On a eu sans doute des motifs puissans pour se déterminer à la détruire sans délai.

### TRIBUNAUX DE LYON.

COUR D'ASSISES.

Toutes les religions commandent d'honorer la vieillesse, comme elles imposent aux enfans le devoir de servir et de respecter leurs père et mère. Aussi la loi pénale, qui ne doit être que l'application des règles éternelles de la morale et du droit des gens, frappe-t-elle d'une rigoureuse punition, d'une peine infamante même, le fils dénaturé qui ose lever sur ses parens un bras guidé par la fureur ou la brutalité.

Jean-Marie Four, âgé de trente-trois ans, cultivateur, domicilié à Poule, arrondissement de Villefranche, a comparu, le 4 mars, devant la Cour d'assises, sous le poids d'une accusation de blessures et coups envers ses père et mère légitimes, crime prévu par l'article 312 du Code pénal. Four était fils unique. Lors de son mariage, qui date de quatre ans, ses père et mère lui firent une donation contractuelle de la moitié de leurs biens. Cette moitié resta indivise. Les père et mère continuèrent d'habiter avec Jean-Marie Four. L'habitation commune amena, entre les membres de cette famille, de nombreuses difficultés. Four les trancha souvent, en se portant à des excès coupables sur les personnes des auteurs de ses jours. Une dernière scène plus scandaleuse que les autres a déterminé l'autorité locale à dénoncer à la justice ce fils ingrat et criminel : M. le maire de Poule, dans une lettre à M. le Procureur du Roi, annonçait que Four se livrait journellement à des actes de violence sur ses père et mère, qu'il les maltraitait avec cruauté, et qu'il préjudicait par ces excès à de plus grands crimes, puisqu'il osait publier hautement qu'il tuerait son père et se noierait ensuite.

Amené devant la Cour, l'accusé peut à peine se soutenir. Il a montré, pendant les débats, et même après sa condamnation, la plus profonde insensibilité. Il paraît accablé par la douleur. L'altération de ses traits annonce un état évident de souffrance et de langueur.

*Il n'était pas bien religieux!* voilà les seules paroles qui ont été proférées par les père et mère, lorsqu'on les a interrogés. La nature leur avait imposé le pénible devoir de voiler la faute de leur fils.

Aux débats, la mère et l'épouse de l'accusé fondaient en larmes, et leur désespoir a vivement touché les spectateurs de cette scène déchirante.

M. Péricaud, défenseur de Four, a cherché à apitoyer les jurés sur le sort de son client, qui, pour avoir, a-t-il dit, méconnu l'air des commandemens de Dieu, expie sa punition par une maladie aiguë et les malheurs qui lui sont survenus depuis l'accusation.

Il a répliqué M. l'Avocat-général, ce commandement par lequel Dieu nous prescrit d'honorer nos père et mère, vient après celui qui nous ordonne d'adorer le Créateur.

Il a déjà frappé le coupable. Naguère, une famille florissante était son partage. Aujourd'hui, la santé de sa jeunesse est desséchée; une maladie active et dévorante a miné ses organes. Le malheureux est pressé d'abandonner cette société où il a méconnu les plus saintes lois. Voilà les fruits amers de l'irréligion et de l'oubli de tous les devoirs.

Déclaré coupable par le jury, après un quart d'heure de délibération, l'accusé a été condamné à cinq ans de réclusion et au carcan.

### ALBUM LYONNAIS.

On parle de plusieurs changemens dans le personnel des bureaux de la Mairie. Les mutations sont, dit-on, au nombre de quatre. Nous ne connaissons pas officiellement encore les employés remplacés, ni leurs successeurs.

— Un sieur Bœuf, et l'adjoint du maire de Limas, ont occupé la police correctionnelle de Villefranche de leurs débats ridicules, au sujet d'une misérable somme de 21 fr. 50 c. Aux attaques judiciaires vient de succéder une guerre de plume. Ces messieurs déposent dans nos journaux leurs plaintes et leurs doléances réciproques. Ils ont choisi, pour se donner de la célébrité, un bien mince sujet; et s'ils parviennent à l'obtenir à si bas prix, ils pourront dire qu'en vérité, pour 21 francs, l'immortalité n'est pas chère.

— David est mort sur la terre étrangère. Il faut, dit-on, élever un monu-

ment à sa mémoire. Une souscription est annoncée, pour cet objet, dans un seul de nos journaux. S'il ne s'agissait que d'un peintre célèbre, David aurait le sort d'une foule d'autres artistes dont les cercueils passent inaperçus. Mais les opinions du conventionnel-régicide et de l'ami de Marat, voilà les mobiles uniques, et presque avoués des promoteurs de cette nouvelle souscription, qui vient toute honteuse, et presque furtivement, glaner sur les traces de son aînée, la souscription Foy. Il ne paraît pas qu'elle soit destinée à faire vogue comme celle qui l'a précédée. Elle ne compte pour souscripteurs que ceux qui l'ont annoncée.

— Un journal de notre ville offre à ses lecteurs, sous le titre de *Bons mots et naïvetés*, des plaisanteries de tréteaux et de halles, qu'il attribue à des prédicateurs. L'impiété, pour déverser le mépris sur les prêtres, est-elle donc obligée de recourir aux farces de *Bobèche* et aux recueils d'*Ana!* C'est bien démontrer sa propre impuissance.

— Un journal suppose que les chapeaux pointus, qui sont maintenant à la mode, ont été imaginés, par les *congréganistes*, pour habituer les Français à voir circuler des éteignoirs. On nous écrit que l'auteur de cette note a été vu le chef orné d'un des chapeaux auxquels *Robin des bois* a donné son nom. Veut-il aussi se familiariser avec les éteignoirs?

— Un journal raconte la tentative d'incendie, qui a été commise dans la salle du spectacle, à Toulon. Il termine par dire, comme nous l'avons fait que l'auteur de ce crime n'a pu être découvert. A ce dernier mot succèdent des points, comme pour annoncer un mystère qu'il n'est pas permis de divulguer. Ne vous gênez pas, M. le journaliste; il fallait accuser tout haut la *congrégation*: c'est un passeport qui couvre toutes les inepties. Quelle belle insinuation: *On veut brûler les Théâtres, parce qu'on n'ose pas les fermer.* Quand on forge d'aussi belles choses, pourquoi les cacher?

— M. François-Marie-Philippe Levrat aîné, docteur en médecine à Lyon,

médecin titulaire de l'Hôtel-Dieu, vient de publier une *notice historique* sur M. le docteur Simon Dartigues, né le 10 septembre 1796, et mort d'une phthisie laryngée, le 24 octobre 1825. Cette notice, d'environ 15 pages d'impression, lue au *cercle religieux et littéraire* de Lyon, dans la séance du 22 décembre 1825, doit être considérée comme un tribut payé par l'amitié à la mémoire d'un jeune médecin aussi recommandable par les qualités de son cœur que par celles de son esprit. Dans le N° 272 de la *Gazette universelle* de Lyon, M. le docteur Varambon, autre médecin de cette ville, avait également fait insérer une *notice* sur son collègue Simon Dartigues; l'opuscule de M. Varambon et celui de M. Levrat, honorent autant leurs auteurs, que l'ami, le condisciple et le confrère, objets de leurs justes regrets.

— Un nouveau recueil périodique se publie à Paris. Il a pour titre: *Le Catholique*. C'est expliquer assez son esprit et son but. Quand la licence fait éclore tous les jours des productions impies et anti-sociales, les ouvrages, conservateurs des bons principes, sont trop peu nombreux pour ne pas exciter l'intérêt le plus vif. Objet des attaques de l'irréligion, des sarcasmes de certains journalistes qui se disent uniquement les défenseurs de l'Eglise et des attaques de nos esprits-forts, *le Catholique* aura devant lui une carrière d'autant plus brillante à parcourir, que le succès sera plus vivement disputé par l'impiété. Les suffrages des hommes religieux l'encourageront dans les efforts d'une route pénible, que l'Athéisme se plaira à semer de ronces et d'écueils. Nous entretiendrons quelquefois nos lecteurs des progrès de cette entreprise si utile à l'humanité, dans les tems de passions et de désordres où nous vivons.

AU REDACTEUR.

Lyon, 4 Mars 1826.

Monsieur,

J'ai lu dans l'un de vos derniers numéros un article rempli de recherches intéressantes sur l'enseignement de la Médecine à Lyon, et contenant d'excellentes idées sur le projet d'établir;

sement d'une école complète pour cette science. On ne peut qu'applaudir aux bonnes instructions de son auteur, et à son zèle bien louable dans cette circonstance. On aime à voir MM. les médecins de l'Hôtel-Dieu présenter des projets utiles à l'humanité et à l'art de guérir, ce qui prouve qu'ils s'en occupent avec succès. En effet, ces médecins sont là à l'école de l'expérience, qui est la seule bonne quand elle est dirigée par une raison saine, et un esprit exempt de préjugés et de vains systèmes. Aussi le Public sait-il apprécier les talens acquis dans ce vaste théâtre des misères humaines, et il les honore de sa confiance.

Jadis les médecins de l'Hôtel-Dieu étaient des hommes désignés par le choix de l'Administration, et souvent certaines considérations l'emportaient sur le vrai talent. Mais depuis que ces places sont obtenues au concours, dont les juges sont les pairs des concurrens, on est sûr de n'y voir que des sujets distingués. Cette place honorable n'est plus pour eux le fauteuil somnifère de l'Académie, mais bien une nouvelle carrière ouverte à leur génie pour les affermir dans leur expérience par l'étude des phénomènes de la Physiologie et de la Pathologie qui se présentent tous les jours sous leurs yeux.

Mais revenons au projet d'une école primaire ou complète de médecine. La ville de Lyon en possède tous les élémens, et même le plus grand nombre des branches d'enseignement qu'exige cette science. L'Administration municipale a créé des chaires de Physique, de Chimie, de Botanique, d'Histoire naturelle, de Géométrie et de Dessin. Ces cours sont gratuits.

L'école secondaire de médecine, déjà établie à l'Hôtel-Dieu, professe l'Anatomie, la Physiologie, la Médecine opératoire, la Pathologie interne et externe, la Clinique médicale et chirurgicale, la Matière médicale, la Thérapeutique, et l'Art des accouchemens.

Il n'existe pas d'amphithéâtre anatomique, en France, où les élèves trouvent autant de facilité qu'à celui de Lyon pour étudier cette première branche fondamentale de la médecine; il ne manquerait donc plus qu'une chaire de chimie-pharmaceutique et une de mé-

decine légale pour compléter l'enseignement médical.

Mais il faudrait refondre cette école sur un plan plus vaste et plus parfait. L'Administration des hôpitaux, chargée de sa direction, ne doit jamais y appeler que des médecins instruits et reconnus pour exercer leur profession avec honneur et dignité; des médecins d'une moralité et d'une probité parfaites; qui jouissent de la considération générale, et elle doit éloigner ces individus qui font un vrai métier de l'art de guérir.

M.

—Trois feuilletons de la *Gazette universelle* ont, la semaine dernière, excité notre attention. Dans le premier, les plus vives attaques sont dirigées contre Voltaire et Rousseau, qui sont représentés comme les sources originaires de notre hideuse révolution. Le second article est une parodie peu décente sur la séance où l'Académie française a reçu M. le duc de Montmorency, et sur le morceau d'Histoire qui y a été lu par un célèbre pair, M. de Châteaubriant. Enfin, le troisième feuilleton, sous la rubrique du cercle religieux et littéraire, établi en cette ville, est exclusivement consacré à chanter les louanges et à célébrer le mérite de l'homme d'affaires choisi pour présider cette société à laquelle il consacre les trop courts instans que peut lui laisser son innombrable clientèle. Il entre dans notre cadre de reprendre un à un ces trois articles, qui doivent être, par les disparates qu'offre leur réunion, l'objet de réflexions mûres et sévères, surtout pour les deux premiers.

Nous connaissons les principes qui dirigeaient Voltaire, et qui en ont fait l'un des ennemis les plus acharnés de la religion chrétienne, de cette religion de laquelle il disait : *Ecrasons l'infâme*. Mais distinguons avec sagesse entre l'écrivain et le philosophe. Les écrits du dernier sont dignes du feu. Mais est-il donné aux miuces écrivassiers du feuilleton de la *Gazette*, de juger sans appel le mérite littéraire d'un homme qui a rempli de son nom le siècle où il a vécu. Le chantre de la *Henriade* doit faire admettre Voltaire parmi les auteurs qui ont le plus honoré la littérature française : il faut le

proclamer hautement; mais il faut aussi déclarer que ses intentions et ses autres ouvrages ont merveilleusement servi la secte des novateurs. Ce n'est pas sans motifs que les honneurs du Panthéon révolutionnaire lui ont été décernés par la faction ignoble des montagnards de la Convention. Marat et consorts savaient que l'ombre de Voltaire souriait aux œuvres et aux progrès de la révolution, qu'il avait hâtée de ses vœux et de ses efforts. Mais la haine pour les principes ne doit pas être aveugle. Il faut se garder d'un double excès, et éviter le fanatisme du Bien, comme il faut fuir le fanatisme du mal. Livrez aux flammes les productions philosophiques et religieuses du patriarche de Ferney, mais ne flétrissez pas la couronne littéraire du chantre de Henri IV, de ce roi que les modernes ligueurs ont appelé, le seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire.

Cet article contre Voltaire est suivi, le lendemain, dans la *Gazette*, d'une parodie qui est dirigée tout entière contre un des plus illustres écrivains de notre siècle, M. de Châteaubriant, dont le nom seul est un éloge. Le parodiste intitule son article : *La lanterne magique à l'Académie*. Il suppose que la docte compagnie a voulu se procurer ce spectacle enfantin. C'est le noble pair qui est chargé du rôle de explications. Cette mauvaise farce de tréteaux contraste d'une manière si choquante avec le ton et la couleur ordinaires de la *Gazette*, qu'on croirait lire l'une de ces petites feuilles parisiennes, qui ne subsistent que par le scandale, qui ne vivent que de calomnies, de pointes et d'épigrammes décochées contre les sommités les plus honorables de la société. Le discours que l'illustre écrivain a prononcé, lors de la réception de M. de Montmorency, est l'objet d'un travestissement ridicule. Quoi! l'homme d'état, qui s'est retiré pauvre d'un ministère important; l'orateur qui a commandé l'admiration et le respect de l'opposition dans les deux Chambres; l'homme dévoué qui siégea dans les conseils de Louis XVIII, à Gand; l'auteur immortel du *Génie du Christianisme*, n'a pu trouver grâce devant l'obscur rédacteur d'un feuilleton de province! Le lecteur indigné

fait justice du moins de l'attaque et du critique.

Il nous reste peu à dire de l'article consacré au cercle religieux : c'est une pure galanterie, qui a inspiré le journaliste. Le propriétaire actuel de la *Gazette* devait quelques grains d'encens à l'homme d'affaires qui lui a cédé sa part de propriété dans le Journal lyonnais. Cet article est donc une affaire de famille, qui, n'intéressant guère le Public, ne doit pas nous occuper davantage.

### CHRONIQUE GÉNÉRALE.

On vient de saisir, à Paris, à la diligence du ministère public, un ouvrage qui paraissait destiné à faire du scandale dans *Landernau*; il a pour titre : *La Biographie des Députés de la septennalité*. La saisie a été faite simultanément chez le libraire-éditeur, et dans l'imprimerie. Nous reparlerons de l'affaire qui sera certainement soumise aux tribunaux, puisqu'on prétend que le réquisitoire dénonce quatre-vingt-cinq articles.

— L'aîné Franconi est chargé de dresser un cheval pour le duc de Bordeaux. C'est une belle occasion, pour ce célèbre écuyer, de donner de nouvelles preuves de son talent à instruire ces utiles quadrupèdes, qui deviennent sous sa main habile des prodiges d'instinct.

— On nous écrit de Toulouse, qu'on va fondre à l'hôtel des monnaies de cette ville pour deux millions d'espèces, en pièces de 5 fr., dont la valeur est remise en écus de 6 liv. par le receveur-général de la Haute-Garonne. On demande pourquoi notre Hôtel-des-monnaies reste inactif, quand celui de Toulouse réalise une aussi vaste opération. Nous ne sommes pas de ceux qui croient à l'existence de quelques privilèges en faveur de la cité toulousaine.

— Un ouvrier fontainier, nommé Jean Ruloz, travaillait à la construction d'un puits dans les environs de Carouges.

Un éboulement considérable l'a tout-à-coup enseveli. Il est resté quatre heures dans cet état. Il ne respirait qu'au moyen de l'air contenu dans l'espace que lui ménageait son large chapeau, placé devant sa figure de manière à l'abriter complètement. C'est à cette circonstance fortuite qu'il a dû de ne pas être suffoqué, pendant le tems nécessaire pour les fouilles qui ont amené sa délivrance. Il n'a reçu aucune contusion dangereuse. Rendu à la liberté, il a déclaré que, durant tout le tems de son accident, il était resté plongé dans une sorte de sommeil profond, qui n'a été interrompu que par le bruit des travailleurs.

— Le compositeur célèbre, dont la musique nous poursuit partout, l'homme à la mode, l'auteur de *Robin des bois*, *Weber* enfin, est arrivé à Paris. On l'a vu dans un concert, non loin de *Castil-Blaze*, qui a transporté sur notre scène, et à son profit, la partition allemande. On parle de réclamations en justice, de plainte en plagiat, que le compositeur saxon serait disposé à porter devant les Tribunaux. Si l'opéra à charmé les amis de la mélodie, le procès enchantera les amis du scandale.

— Le libraire Maurice vient de publier à Paris un petit ouvrage ayant pour titre : *Récit de l'évasion d'un officier français pris à Quiberon*. C'est encore un mémoire particulier. Celui-ci du moins à un mérite, c'est de parler au cœur et d'attacher par des détails pleins de naturel. Le héros est loin de donner de lui-même une idée avantageuse, et les faits qu'il raconte le présentent toujours comme plus attaché à la vie qu'au soin de sa gloire, malgré les exemples brillants de ses camarades d'infortune. Il croit devoir s'abaisser jusqu'à un mensonge, et se déclarer âgé de 18 ans, pour profiter de l'amnistie accordée par les républicains à ceux des émigrés qui n'avaient pas dépassé cet âge. La vie est-elle d'un prix égal au prix de la vérité, demanda un jeune chevalier à l'un de ses com-

pagnons qui l'engageait à accuser deux ou trois années de moins? Il vaut mieux mourir que de vivre par un mensonge, s'écria de suite un ancien officier : cette réponse était un arrêt de mort. Ils furent tous deux fusillés. Le trépas de *Sombreuil* fut digne de ce héros chrétien. J'inclinai un genou devant Dieu, dit-il à ceux qui allaient le frapper, et j'étends l'autre devant un ennemi. Le récit de cette grande catastrophe inspire trop d'intérêt pour ne pas mériter des lecteurs aux mémoires d'un officier qui a pu échapper au massacre général qu'ordonna la Convention.

### AVIS ET ANNONCES.

13. On demande une personne connue, qui puisse verser une somme de 25 à 30,000 fr., dans un commerce établi, et dont les résultats sont certains. S'adresser au bureau du Journal.

*A louer pour cause de décès.*

14. Joli magasin tout agencé et décoré à neuf, avec fermeture à la moderne, dans la position la plus marchande, place Confort N° 2.

### BOURSE DE PARIS.

#### COURS AUTHENTIQUE, 3 Mars.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 septembre 1825. — 98 fr. 70 c. 65 c. 75 c. 80 c. 90 c. 85 c. 75 c.  
Trois pour cent, Jouissance du 22 décembre. — 64 fr. 40 c. 45 c. 50 c. 60 c. 70.  
Action de la banque 1995.  
Rente de Naples, 71 fr. 40 c.  
Emprunt royal d'Espagne 45 1/2

#### Du 4.

Cinq pour cent, 98 f. 85 c. 80 c. 75 c. 80 c. 90 c. 85 c. 75 85 c.  
Trois pour cent, 64 fr. 60 c. 70 c. 65 c. c. 50 c.  
Rente de Naples, 71 f. 80 c.  
Action de la banque, 1985 fr.  
Emprunt royal d'Espagne, 43 3/4.

### THÉÂTRES.

GRAND - THÉÂTRE. — Le Petit Chaperon Rouge. — La Fille Soldat.

*Au Bénéfice de M. Jules.*

CÉLESTINS. — Les Amours de Bayard, ou le Chevalier sans peur et sans reproche. — Les Recruteurs, ou le Fermier de St-Rembert. — Le quel est mon Mari, ou le Quiproquo Conjugal. — Le Bénéficiaire, ou les Obstacles.

### LOTÉRIE.

Tirage de Paris, du 5 mars 1826.  
45—9—76—48—88.